

**Avenant n°01 au contrat de délégation du service public
d'assainissement de la commune de Narrosse**

Préambule

La commune de Narrosse a conclu, par une délibération du 9 décembre 2010 un contrat d'affermage relatif au service public d'assainissement avec la société SOGEDO, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2022.

La loi « Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) » du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence "assainissement" aux Communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Conformément à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération se substitue à la Commune de Narrosse dans l'ensemble de ses droits et obligations. Le présent avenant a donc pour objet de matérialiser le transfert de ce contrat à la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Les parties ont également souhaité modifier certaines dispositions de la convention d'affermage.

Article 1 : transfert du contrat

A compter du 1er janvier 2020, la Communauté d'agglomération du Grand Dax se substitue à la commune de Narrosse pour l'ensemble des dispositions de la convention.

Article 2 : suppression de diverses dispositions

Au sein de l'article 1.9 "*dispositions particulières diverses*" la phrase suivante est supprimée « *Dans le cadre du présent contrat, le délégataire s'engage financièrement au côté de la Collectivité pour contribuer à l'amélioration du rendement des eaux parasites selon les modalités précisées à l'article 6.7* »

L'article 6.7 de la convention d'affermage intitulé "*système de traitement des eaux usées/Modalités pénalités/bonus*" est supprimé, les parties n'ayant pas souhaité conserver ce mécanisme.

Article 3 : entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4 : absence de modification des autres articles de la convention :

Les clauses et conditions de la Convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Dax le

Le titulaire,

SOGEDO
4, place des Jacobins
CS : 15 77
69291 LYON CEDEX 02

La Présidente

Elisabeth BONJEAN

Maire de Dax

Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine